



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Section de Paris Ouest

AMOPA

Siège social :
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle – 75007 Paris

POUVOIR

Je, soussigné, (M, M^{me}) :

Demeurant à :

Donne pouvoir à (M, Mme) :
.....

Adresse :

Pour me représenter et voter à l'**Assemblée Générale ordinaire annuelle** de la Section Amopa Paris Ouest qui se déroulera : **le mardi 24 Mars 2026** à 16 h, à la Mairie du XVI^e arrondissement, salle des Fêtes

Fais-le :

Signature du mandant (précédée de la mention manuscrite : « *Bon pour pouvoir* »).

Le :

Signature du mandataire (précédée de la mention manuscrite « *Bon pour acceptation de la fonction de mandataire* »).



la personne chargée de représentation doit être membre de l'AMOPA et à jour de ses cotisations.

Merci d'adresser le pouvoir (au plus tard le 10 mars 2024) à :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| – Mme. Sylviane Murguet, présidente, | amopa.parisouest.secretaire@gmail.com |
| – Mme. Odile Coiffier | coiffier.odile@yahoo.fr |

Section AMOPA Paris Ouest :

L'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, Association loi de 1901, créée le 30 octobre 1962, a été déclarée à la préfecture de police le 6 novembre 1962 (JO du 11 novembre 1962).

Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968. Elle a reçu l'agrément du tourisme par arrêté du préfet de région Île-de-France du 2 novembre 1998 sous le numéro AG 075 98 0007.